

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 août 2018

## Communiqué de presse

### **Fin d'Episode de pollution de l'air Procédure d'alerte levée**

L'épisode de pollution aux particules fines  $PM_{10}^*$  est terminé. Le Préfet de Martinique lève les mesures spécifiques qui avaient été prises.

(\*) Les  $PM_{10}$  représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : <http://www.ars.martinique.sante.fr>

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

[www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en œuvre :

[www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)